MÉDAILLES D'HONNEUR DE L'UDSP 29

Les médailles d'honneur de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Finistère sont destinées à récompenser les sapeurs-pompiers de tout grade, et toute personne, pour leur activité au sein de l'association selon les conditions d'attribution définies dans la charte des récompenses de l'UDSP29 ci-jointe.

(Pour les anciens sapeurs-pompiers cessation depuis 3 ans maximum)

Contribution financière facturée à l'entité demandeuse.

- 15 ans - Médaille de bronze 15 €
- 25 ans - Médaille d'argent 20 €
- 35 ans - Médaille d'or 20 €

NOM :..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance :.....

Adresse :.....

.....

Centre de Secours : ..... Grade : .....

Date d'incorporation : ..... Date de cessation (si ASP) :.....

Date de première adhésion au sein de l'UDSP 29 : .....

(en cas de mobilité d'un autre département préciser la date d'incorporation au sein du réseau fédéral)

Motif de la demande : .....

.....

.....

Type de médaille ☐ bronze ☐ argent ☐ or

Prénom – NOM du demandeur : ..... Fonction :.....

Signature :

DÉCISION DU BUREAU DE L'UDSP29 : .....

.....

Dans le cadre de la mise en place de cette nouvelle charte de récompenses et à titre dérogatoire pour les années 2025-2026, dans le cas où un membre pourrait recevoir plusieurs médailles, seule la plus élevée dans l'ordre protocolaire lui sera attribuée.

Correspondance à adresser à Monsieur le Président UDSP – Centre d'Incendie et de Secours, 21 rue du Budou – 29250 SAINT-POL-DE-LEON
02.98.29.15.39 udsp29@sdis29.fr